



DOSSIER DE PRESSE

« Le jardinage au naturel, suivez le guide »

Amiens, le 29 mars 2016

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut-Céлары, Responsable des Relations Presse - 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr



SOMMAIRE

Communiqué

Fiche 1 : la charte « jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Fiche 2 : collectivités et points de vente engagés

Fiche 3 : solutions alternatives et intérêt des espèces locales en région Nord Pas de Calais Picardie

Fiche 4 : Les partenaires de l'opération

Annexes :

- charte « jardiner en préservant sa santé et son environnement »
- plaquette « ensemble vers le zéro phyto »
- fiche carte nationale pesticides dans les cours d'eau et les eaux souterraines (2012)
- autres événements dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides

Communiqué



Les pesticides sont présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux, ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. Par ruissellement et infiltration, ces produits de traitement se retrouvent notamment dans les eaux de surface et les eaux souterraines et participent ainsi à la dégradation de leur qualité. L'agriculture est souvent rendue responsable de la pollution engendrée par ces produits, mais l'emploi des pesticides ne se limite pas aux activités agricoles. Les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs, jardins et potagers, des cimetières..., les pesticides contribuent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé publique.

C'est pourquoi Les Agences de l'eau et la Région Hauts de France se sont associées aux FREDON Nord Pas-de-Calais et Picardie afin d'orienter les jardiniers amateurs vers des techniques respectueuses de l'environnement.

En découle notamment cette charte présentée aujourd'hui, cosignée par tous les partenaires... une charte qui tend à préserver l'eau, l'homme et la biodiversité dans son ensemble

UN JARDIN SANS PESTICIDE NATURELLEMENT !

Penser le jardin au naturel c'est penser et aménager différemment son jardin, accepter de nouveaux critères esthétiques, varier les espèces et les cultures potagères en privilégiant les plantes locales, bichonner le sol, favoriser la venue d'insectes et autres animaux utiles, ou adopter des méthodes de lutte antiparasitaires naturelles.

Fiche 1 : la charte « jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Pourquoi cette charte ?

Savez-vous que...*

- **La France est le premier consommateur européen de pesticides**, et le quatrième au niveau mondial derrière les Etats-Unis , le Brésil et le Japon
- **L'usage des pesticides est à 95% agricole et à 5% non agricole : les 2/3 étant les jardiniers amateurs** et 1/3 l'entretien des voies de transports et espaces publics,
- **Les jardins des particuliers représentant la plus grosse proportion (2/3) des usages non agricoles de pesticides** : usage de fongicides, insecticides et herbicides sur les allées, terrasses pelouses, fleurs, potager, arbres et arbustes, plantes de la maison...

▪ Pour la biodiversité

Ce qui porte atteinte au bon fonctionnement du jardin :

- En Europe, les populations d'abeilles (sauvages comme domestiques) et de papillons sont en chute libre (respectivement moins 37% et moins 31%) et 9% de ces animaux sont menacés d'extinction. Ce recul a de multiples causes. "Le déclin des pollinisateurs sauvages est principalement dû à des changements dans l'utilisation des terres, aux pratiques de l'agriculture intensive et à l'utilisation de pesticides, aux espèces invasives, à des agents pathogènes et au changement climatique". (source IPBES – FEV 2016 - Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - ONU)
- la problématique des plantes envahissantes.

▪ Pour améliorer la qualité de l'eau

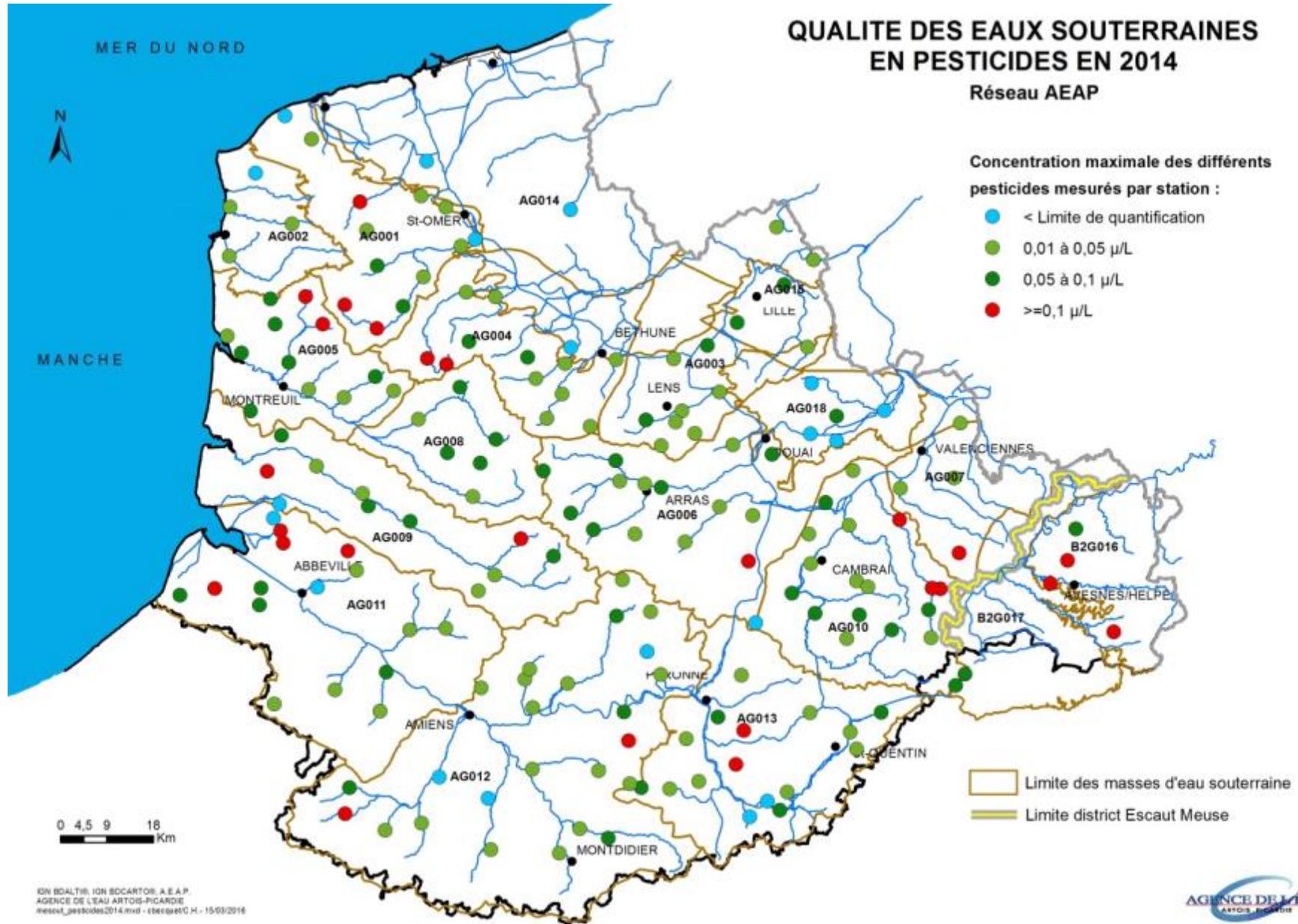
Les eaux de surface et les eaux souterraines sont contaminées par les pesticides. Sur le bassin Artois-Picardie (Nord, Pas-de-Calais, Somme, nord de l'Aisne et nord de l'Oise)

- **44% des cours d'eau sont déclassés par des pesticides** dans l'évaluation de l'état écologique : 15 substances actives sont suivies pour déterminer si l'état écologique de nos cours d'eau est bon ou non, en complément de suivis biologiques et physico-chimiques. 37 stations de mesure sur les 84 suivies sur le bassin (soit donc 44%) dépassent pour au moins l'un de ces pesticides la norme de qualité environnementales, (source AEAP - données 2014)
- **14% des points en eaux souterraines surveillés dépassent une concentration en pesticide de 0,1 µg/L** : 170 pesticides ont été suivis sur 178 points de surveillance. Pour 25 d'entre eux (soit 14%), la concentration d'au moins un des pesticides retrouvés dépasse le seuil de 0,1 µg/L, correspondant au seuil réglementaire pour la production d'eau potable, (source AEAP - données 2014)

**source Ministère de l'écologie*

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES EN PESTICIDES EN 2014

Réseau AEAP



▪ Anticiper la législation

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI).

1er janvier 2017 :

- **Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics** pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries...
- Interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs

1er janvier 2019 : **Interdiction totale de la commercialisation** et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.

Dans ces deux cas, les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque, ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés

Cette charte décline de manière opérationnelle un partenariat mis en œuvre entre les Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine-Normandie, le Conseil Régional Hauts de France et les FREDON Nord Pas-de-Calais et Picardie, pour une diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les particuliers.

Qui est concerné ?

Tous les magasins qui vendent des articles dédiés à l'entretien du jardin (hors grandes surfaces alimentaires) peuvent adhérer à la Charte :

- Jardineries
- Libre Service Agricole (LISA)
- Graineteries
- Grandes surfaces de bricolage
- Horticulteurs

Cette adhésion, d'une durée de 2 à 3 ans, se formalise par une cotisation de 360 euros. Elle couvre une formation de base sur les solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques et l'intérêt des espèces locales, l'accompagnement et la mise à disposition d'outils de communication, ceci chaque année.

Objectifs de la charte

Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau,

- Protéger la santé publique,
- Promouvoir les solutions alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques et les espèces (essences) locales afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes,
- Diminuer, pour la société, les coûts écologiques et économiques inhérents à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...) et des plantes exotiques envahissantes (coût des



campagnes d'arrachage...).

Les partenaires de la charte

Cette démarche incitative a pu voir le jour grâce au partenariat d'institutions comme la région ou les agences de l'eau avec les Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Sur le Nord Pas de Calais et la Picardie, le déploiement de la charte est réalisé grâce au travail de la FREDON Nord Pas de Calais et de la FREDON Picardie, avec le partenariat des territoires cités ci-après (cf fiche 2).

Quels engagements pour les points de vente ?

- Valorisation des outils de communication qui ont vocation à orienter le client vers l'offre de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques et aux plantes exotiques envahissantes.
- Avoir au moins un conseiller-vendeur ou conseiller-technique référent qui aura suivi la formation proposée la première année dans le cadre de cette Charte. Celui-ci sera chargé de diffuser l'information auprès de ses collaborateurs.
- En cas de ventes de produits phytopharmaceutiques, disposer en magasin d'au moins 6 solutions alternatives par catégorie de matériel présent en magasin (cf liste non exhaustive de solutions alternatives).
- Arrêter la distribution des plantes exotiques envahissantes (cf liste).
- Apporter aux clients (demandeur ou non) une information :
- Sur les risques que présente l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les conseiller sur le jardinage au naturel qui peut être mis en œuvre ;
- Sur les risques que présente la prolifération des plantes exotiques envahissantes et les conseiller sur les plantes locales qu'ils peuvent planter en substitution.
- Organiser au moins un temps fort par an sur la thématique des solutions alternatives et l'intérêt des espèces (essences) locales (atelier de sensibilisation à destination des particuliers, démonstration, podium, point conseil...).

Pour en savoir plus

sur la charte et les enseignes signataires :

<http://www.mieux-jardiner.fr>

sur le jardinage au naturel :

www.jardiner-autrement.fr

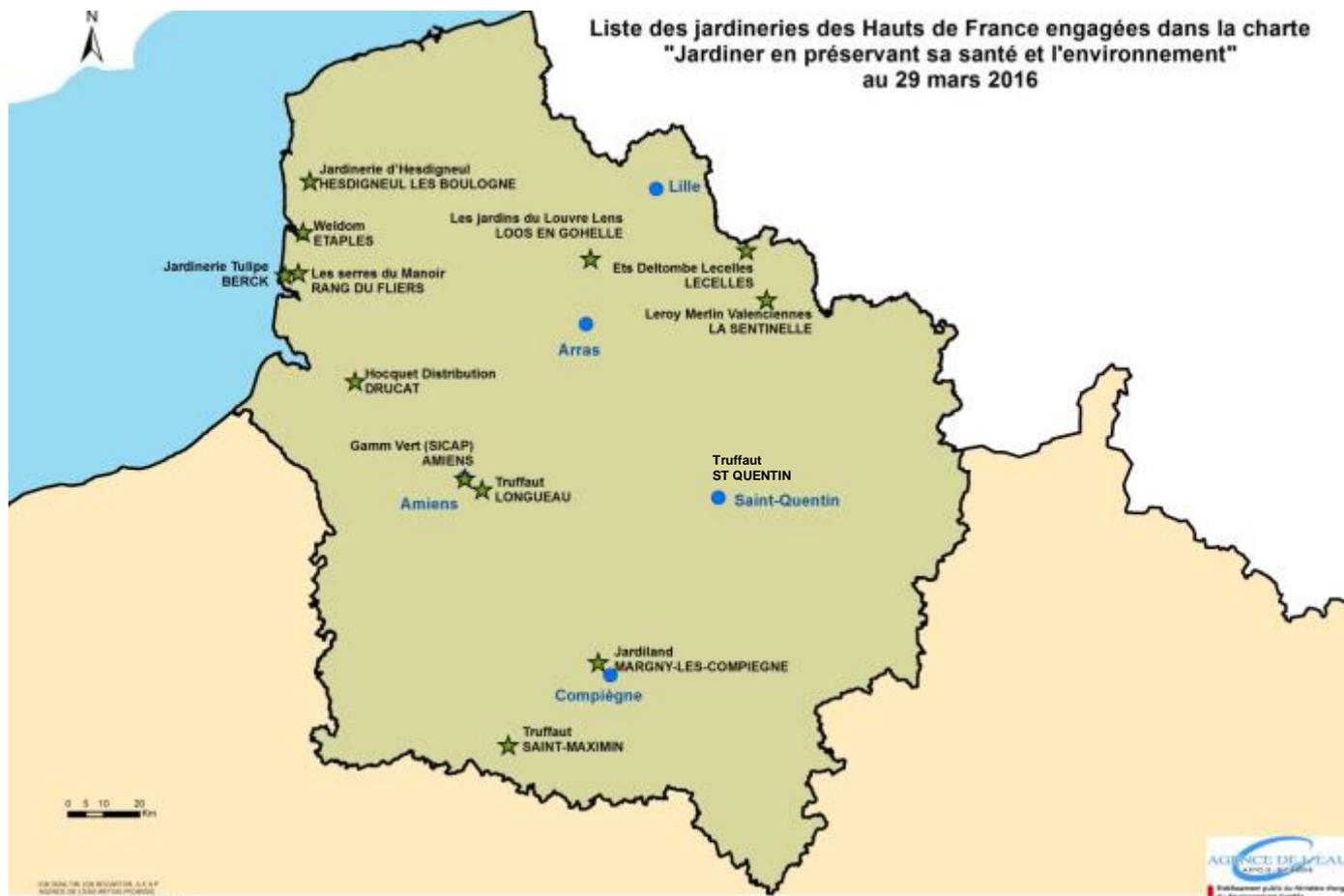
www.mon-jardin-naturel.cpie.fr

Fiche 2 : collectivités et points de vente engagés

Collectivités engagées

- Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et SAGE Scarpe-Aval
- Le Touquet-Paris-Plage, sur l'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) du Rombly, avec le partenariat du Contrat de baie de Canche
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, sur l'ORQUE de la vallée de l'Escrebieux
- Métropole Européenne de Lille, sur l'ORQUE des champs captants Sud-Lille
- Parc Naturel Régional Oise Pays de France
- L'Agglomération du Beauvaisis
- L'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne
- L'Agglomération de la Région de Compiègne

Points de vente engagés



- Jardinerie d'Hesdigneul
- Weldom Etaples sur Mer
- les serres du manoir de Rang du Fliers
- jardinerie Tulipe de Berck sur Mer
- les Jardins du Louvre à Lens
- les Ets Deltombe de Lecelles
- Leroy Merlin de Valenciennes (La Sentinelle)
- Jardiland Margny Lès Compiègne, code INSEE : 60382
- Truffaut Creil Saint Maximin, code INSEE : 60589
- Truffaut Saint Quentin, code INSEE : 02691
- Truffaut Amiens Longueau, code INSEE : 80489
- Gamm Vert (SICAP) Amiens, code INSEE : 80021
- HocquetDitribution à Drucat, code INSEE : 80260

Pour connaître les enseignes engagées dans cette démarche près de chez vous

Fredon Nord - Pas de Calais : www.fredon-npdc.com

Fredon Picardie : www.fredon-picardie.fr

Fiche 3: solutions alternatives et intérêt des espèces locales en région Nord Pas de Calais Picardie

Liste des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques préconisées dans le cadre de la Charte (liste non exhaustive)

En règle générale, il convient de privilégier les produits locaux.

CATEGORIE A : Alternatives aux désherbants	Sous-catégorie 1 Paillis <i>Préventif</i>	<p>Paillis organique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Écorces de pin <input type="checkbox"/> Paillettes de lin <input type="checkbox"/> Bois déchiqueté (copeaux) <input type="checkbox"/> Écorces de feuillus <input type="checkbox"/> Paillettes de chanvre <input type="checkbox"/> Cosses de fèves de cacao <input type="checkbox"/> Feutre végétal <input type="checkbox"/> Cosses de blé <input type="checkbox"/> Bâches en fibre végétale <p>Paillis minéraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Divers granulats minéraux <input type="checkbox"/> Pouzzolane <input type="checkbox"/> Sable
	Sous-catégorie 2 Plantes couvre-sol <i>Préventif</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consoude à grandes fleurs (<i>Symphytum officinale</i>) - très rustique <input type="checkbox"/> Géranium des prés (<i>Geranium pratense</i>) <input type="checkbox"/> Lamier maculé nain (<i>Lamium maculatum</i>) - soleil/mi-ombre <input type="checkbox"/> Céraiste tomenteuse (<i>Cerastium tomentosum</i>) – soleil <input type="checkbox"/> Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) – ombre <input type="checkbox"/> Bugle rampant (<i>Ajuga reptans</i>) - en sol frais <input type="checkbox"/> Lierre (<i>Hedera helix</i>) - soleil/ombre <input type="checkbox"/> Fraisier des bois (<i>Fragaria vesca</i>), attention à ne pas implanter <i>Duchesnea indica</i> qui est envahissant – soleil/mi-ombre <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Petite pervenche (<i>Vinca minor</i>) – ombre <input type="checkbox"/> Thym(<i>Thymus sp.</i>) - soleil <input type="checkbox"/> Sédum (<i>Sedum</i>) - soleil/sol sec <input type="checkbox"/> Campanule des murs (<i>Campanula portenschlagiana</i>) – soleil <input type="checkbox"/> Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>) - soleil <input type="checkbox"/> Origan (<i>Origanum vulgare</i>) – soleil <input type="checkbox"/> Géranium sanguin (<i>Geranium sanguineum</i>) – mi-ombre <input type="checkbox"/> Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)- soleil <input type="checkbox"/> Lavande (<i>Lavandula sp.</i>) - soleil
	Sous-catégorie 3 Outils pour le désherbage <i>Curatif</i>	<p>Désherbage mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Couteau à désherber <input type="checkbox"/> Arrache-racine <input type="checkbox"/> Sarcloir mécanique <input type="checkbox"/> Binette <input type="checkbox"/> Fourche à bêcher <input type="checkbox"/> Croc <p>Désherbage thermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Désherbeur thermique à gaz <input type="checkbox"/> Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (utilisation de l'eau chaude)
	Sous-catégorie 4 Entretien des pelouses	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l'ombre <input type="checkbox"/> Scarificateur manuel <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Scarificateur à moteur <input type="checkbox"/> Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8cm) <input type="checkbox"/> Amendement calcaire et magnésien

CATEGORIE B : Fertilité du sol et croissance des plantes	Sous-catégorie 5 Amendements	Amendement organique : <input type="checkbox"/> Compost végétal <input type="checkbox"/> Fumier composté Amendement calcaire et magnésien <input type="checkbox"/> Test de pH du sol	Créer son amendement : <input type="checkbox"/> Balai à feuilles <input type="checkbox"/> Tondeuse à gazon <input type="checkbox"/> Sac de ramassage des déchets <input type="checkbox"/> Composteur <input type="checkbox"/> Broyeur à végétaux <input type="checkbox"/> Brouette
	Sous-catégorie 6 Engrais	Engrais organiques : <input type="checkbox"/> Engrais organo-minéraux (avec la mention AB) <input type="checkbox"/> Engrais foliaire	Engrais verts : <input type="checkbox"/> Moutarde <i>Sinapis spp.</i> <input type="checkbox"/> Phacélie à feuilles de tanaisie <i>Phacelia tanacetifolia</i> <input type="checkbox"/> Colza d'hiver <i>Brassica napus</i> <input type="checkbox"/> Navette <i>Brassica rapa</i> <input type="checkbox"/> Sarrasin <i>Fagopyru mesculentum</i> <input type="checkbox"/> Vesce <i>Vicia spp.</i> <input type="checkbox"/> Seigle <i>Secalecereale</i> <input type="checkbox"/> Trèfle violet <i>Trifolium pratense</i> <input type="checkbox"/> ...
	Sous-catégorie 7 Outils pour le travail du sol	<input type="checkbox"/> Fourche à bêcher <input type="checkbox"/> Croc	<input type="checkbox"/> Fourche écologique (type grelinette) <input type="checkbox"/> Griffes de jardin
	Sous-catégorie 8 Arrosage	Récupération d'eau de pluie : <input type="checkbox"/> Récupérateur d'eau de pluie Économie d'eau <input type="checkbox"/> Paillis végétaux	Optimiser l'arrosage : <input type="checkbox"/> Tuyau microporeux <input type="checkbox"/> Tuyau avec goutteur
CATEGORIE C : Prévention des maladies	Sous-catégorie 10 Plantes moins sensibles <i>Préventif</i>	Fruits et légumes : <input type="checkbox"/> Pommes de terre peu sensibles au mildiou <input type="checkbox"/> Tomates les moins sensibles au mildiou, aux virus et autres maladies <input type="checkbox"/> Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur) <input type="checkbox"/> Haricots résistants à l'anthracnose <input type="checkbox"/> Épinards résistants au mildiou Arbres fruitiers : <input type="checkbox"/> Pommiers (tavelure) <input type="checkbox"/> Pécher (cloque) <input type="checkbox"/> Cassissier et groseillier (oidium) <input type="checkbox"/> Cerisier et prunier (moniliose) <input type="checkbox"/> Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille...)	
CATEGORIE D : Lutte contre les ravageurs	Sous-catégorie 11 Solutions acceptées en agriculture biologique <i>Préventif</i>	Pièges : <input type="checkbox"/> Piège à limace <input type="checkbox"/> Collier-piège à carpocapse <input type="checkbox"/> Collier anti-fourmi <input type="checkbox"/> Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise <input type="checkbox"/> Piège orange contre la mouche de la carotte <input type="checkbox"/> Piège bleu contre les thrips <input type="checkbox"/> Collier à glu anti-insecte <input type="checkbox"/> Pince à taupe <input type="checkbox"/> Pince à campagnol <input type="checkbox"/> Pièges à mulots et campagnol	Barrières contre les ravageurs : <input type="checkbox"/> Voile anti-insecte <input type="checkbox"/> Filets anti-oiseaux <input type="checkbox"/> Sachets papier de protection des fruits

Sous-catégorie 12 Solutions acceptées en agriculture biologique <i>Curatif</i>	Produits de traitement sélectifs : <input type="checkbox"/> Géotextile à placer sous les allées gravillonnées	Lutte biologique, lâcher d'auxiliaires locaux (se rapprocher de la FREDON) : <input type="checkbox"/> Coccinelles à 2 points <i>Adalia bipunctata</i> <input type="checkbox"/> Larves de chrysopes <input type="checkbox"/> Nématodes contre les limaces <input type="checkbox"/> Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque
Sous-catégorie 13 Long terme : accueil des auxiliaires sauvages <i>Préventif</i>	Abris et niohirs pour auxiliaires : <input type="checkbox"/> Abris d'hiver pour coccinelles <input type="checkbox"/> Abris d'hiver pour les chrysopes <input type="checkbox"/> Abris et niohirs à chauve-souris <input type="checkbox"/> Abri pour les hérissons <input type="checkbox"/> Niohirs à insectes <input type="checkbox"/> Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux <input type="checkbox"/> Pot à perce-oreilles <input type="checkbox"/> Niohirs à mésanges, rouge-gorge, sitelle, grimpeur <input type="checkbox"/> Mangeoires à oiseaux (et aliments) <input type="checkbox"/> Paillis	Haies champêtre et arbustes favorables aux insectes auxiliaires : Fleurs champêtre : <input type="checkbox"/> Mélange de graines de fleurs sauvages

Liste des plantes exotiques envahissantes

Arrêt de la distribution des plantes et de leurs cultivars listées ci-après :

- **Plantes herbacées terrestres**
 - ❖ Balsamines
 - Balsamine géante ou Balsamine de l'Himalaya ou Balsamine glanduleuse ou Impatiante de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - **Balsamine du Cap ou Balsamine orangée ou Impatiante du Cap (*Impatiens capensis*) – pour la Picardie seulement**
 - ❖ Solidages américains
 - Gerbe d'or ou Verge d'or ou Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
 - Solidage géant (*Solidago gigantea*)
- **Plantes aquatiques et semi-aquatiques**
 - ❖ Elodée à feuilles alternes ou Elodée crépue ou Grand Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
 - ❖ Hydrocotyle fausse-renoncule ou Hydrocotyle à feuilles de renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
 - ❖ Myriophylle du Brésil ou Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)
 - ❖ **Crassule de Helms ou Orpin des marais (*Crassula helmsii*) – pour le Nord Pas-de-Calais seulement**
- **Plantes ligneuses**
 - ❖ Cerisier d'automne ou Cerisier noir ou Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
 - ❖ Cornouiller soyeux ou Cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*)
 - ❖ Erable négundo ou Erable négundo ou Négundo (*Acer negundo*)

Une liste d'espèces (essences) sous surveillance (à vendre avec des recommandations en matière de plantation et d'entretien) est également transmise lors de la formation, avec des propositions de plantes alternatives (horticoles et/ou indigènes) à planter.

Fiche 4 : les partenaires de l'opération

La FREDON Nord Pas de Calais



La FREDON Nord Pas-de-Calais est un Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal, expert en santé des végétaux : surveillance, prévention, et lutte contre les dangers sanitaires. Elle est membre de FREDON France et fait partie du réseau des FREDON au niveau national.

La FREDON Nord Pas-de-Calais répond aux besoins techniques de ses adhérents (personnes propriétaires ou détenteurs de végétaux ou intéressées à la lutte) dans les filières végétales suivantes : grandes

cultures, pommes de terre, cultures légumières et fraises, arboriculture fruitière, cultures ornementales et espaces verts, cultures industrielles, et dans plusieurs domaines d'activités : Lutttes collectives et obligatoires, Inspection, Surveillance biologique du territoire des organismes de qualité, Expérimentation, Recherche et développement, Environnement.

La FREDON sensibilise particulièrement les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques en JEVI comme les collectivités, les gestionnaires des routes, les jardiniers-amateurs aux bonnes pratiques et à l'utilisation de méthodes alternatives, visant à préserver la santé, l'environnement, les ressources en eau et la biodiversité.

La FREDON s'attache notamment à promouvoir des pratiques naturelles au jardin auprès des particuliers et associations de jardiniers, en réalisant des interventions dans des salons grand public, des conférences sur le jardinage, des stands auprès d'associations de jardins familiaux.

➤ Lien de la FREDON NPDC avec la charte

La plupart jardiniers-amateurs ont une méconnaissance de la dangerosité des produits de traitement, et de leurs pratiques. Celles-ci peuvent provoquer des pollutions de l'eau, et propager des plantes exotiques envahissantes.

Afin de sensibiliser ce public, les jardinerie représentent des acteurs-clefs pour faire évoluer les pratiques des particuliers, et promouvoir des solutions naturelles au jardin permettant de préserver les ressources en eau, et la biodiversité.

Au vu de la demande des territoires, la FREDON Nord Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional se sont associés pour lancer en 2015 une charte Jardinerie, « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » (reprise du modèle de la charte Jardinerie développée par la FREDON Champagne-Ardenne).

Cette charte a pour objectif de mettre en avant les techniques de jardinage au naturel, permettant la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

➤ Contact et coordonnées

FREDON Nord Pas-de-Calais 265 rue Becquerel – BP 74 62750 LOOS-EN-GOHELLE
www.fredon-npdc.com Tél : 03-21-08-62-90

Odile Crépin-Muchembled : Directrice - odile.crepin@fredon-npdc.com

Sylvie Barois : Responsable Secteur Environnement – sylvie.barois@fredon-npdc.com



La FREDON de Picardie est un Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal, expert en santé des végétaux : surveillance, prévention, et lutte contre les dangers sanitaires. Elle est membre de FREDON France et fait partie du réseau des FREDON au niveau national.

La FREDON de Picardie répond aux besoins techniques de ses adhérents (personnes propriétaires ou détenteurs de végétaux ou intéressées à la lutte) dans les filières végétales suivantes : grandes cultures, pommes de terre, cultures légumières, arboriculture fruitière, cultures ornementales et espaces verts, cultures industrielles, et dans plusieurs domaines d'activités : Lutttes collectives et obligatoires, Inspection, Surveillance biologique du territoire des organismes de qualité, Expérimentation, Recherche et développement,

Formation, Environnement.

La FREDON sensibilise particulièrement les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques en JEVI (Jardins, Espaces Verts et Infrastructures) comme les collectivités, les gestionnaires des routes, les jardiniers-amateurs aux bonnes pratiques et à l'utilisation de méthodes alternatives, visant à préserver la santé, l'environnement, les ressources en eau et la biodiversité. La FREDON s'attache notamment à promouvoir des pratiques naturelles au jardin auprès des particuliers.

➤ [Lien de la FREDON Picardie avec la charte](#)

La plupart des jardiniers-amateurs ont une méconnaissance de la dangerosité des produits de traitement, et de leurs pratiques. Celles-ci peuvent provoquer des pollutions de l'eau, et propager des plantes exotiques envahissantes.

Afin de sensibiliser ce public, les jardinerie représentent des acteurs-clefs pour faire évoluer les pratiques des particuliers, et promouvoir des solutions naturelles au jardin permettant de préserver les ressources en eau, et la biodiversité.

Au vu de la demande des territoires, la FREDON Picardie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional de Picardie se sont associés pour lancer en 2014 une charte Jardinerie, « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » (reprise du modèle de la charte Jardinerie développée par la FREDON Champagne-Ardenne).

Cette charte a pour objectif de mettre en avant les techniques de jardinage au naturel, permettant la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

➤ [Contact et coordonnées](#)

FREDON Picardie 19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 Amiens

www.fredon-picardie.com Tél : 03-22-33-67-10

Valérie PINCHON : Directrice – vpinchon.fredonpic@wanadoo.fr

Juliette LEAUTE: Responsable Secteur Environnement – jleaute.fredonpic@orange.fr

Région Hauts-de-France

Nord Pas de Calais - Picardie

Une charte pour aider les jardiniers des Hauts-de-France à mieux respecter leur environnement et leur santé

En présence d'Anthony JOUVENEL
conseiller régional des Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France et les agences de l'eau associées aux FREDON Nord Pas-de-Calais et Picardie ont formalisé une charte afin de sensibiliser les jardiniers à préserver l'environnement et leur santé dans son ensemble, par le biais des enseignes de jardinerie.

C'est bien connu, la France est un consommateur de premier plan de pesticides au niveau mondial et européen et les jardiniers amateurs représentent 10% de ces utilisateurs. Il s'agit d'un public important à faire évoluer qui est peu averti des conditions d'utilisation et des risques encourus par l'usage des pesticides.

En créant la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » avec les agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, la Région invite les jardinerie à sensibiliser les particuliers à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi à promouvoir des techniques plus respectueuses de l'homme et de l'environnement et de sensibiliser à la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes. Pour ce faire, la Région Hauts-de-France a développé, avec les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, un partenariat avec les FREDON pour l'animation d'une charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » à destination des enseignes de vente de produits du jardin, afin de toucher au final le public des usagers des jardins.

Jardiner en préservant sa santé et l'environnement

La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » va permettre aux enseignes commerciales de s'inscrire dans un mouvement vertueux mettant en retrait dans les rayons, grâce à une communication ad-hoc et la formation des techniciens commerciaux, les produits chimiques au bénéfice des méthodes alternatives (désherbage mécanique, thermique, paillage, lutte biologique...) en anticipant de la réglementation qui interdira la vente produits chimiques pour le jardin à partir du 1^{er} janvier 2019.

La charte inclut également le retrait de la vente de 10 plantes herbacées, arbustives ou arborées considérées comme envahissantes.

En signant cette charte, les jardinerie s'engagent auprès de la FREDON et des collectivités locales intéressées et sont suivies par un comité dans lequel se trouvent les financeurs et soutiens techniques de cette charte.

Enfin, cette charte va permettre aux jardinerie de développer une communication liée aux enjeux environnementaux et d'accompagner la population dans la suppression de l'usage des produits chimiques.

CONTACTS PRESSE

Catherine Bové : 06 43 35 65 40 – 03 22 97 17 70 – catherine.BOVE@nordpasdecalspicardie.fr
Magali Arnaudies : 03 22 97 35 15 – magali.ARNAUDIES@nordpasdecalspicardie.fr



Réconcilier désherbage et qualité de l'eau, c'est possible ! Objectif "Zéro phyto" dans les jardins et espaces publics

Dans le cadre de ses actions de protection de la ressource en eau contre les pollutions ponctuelles et diffuses, l'Agence de l'eau Seine-Normandie travaille aussi bien en zones agricoles que non agricoles. En effet, de nombreux acteurs utilisent des produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins et des espaces publics (particuliers, collectivités, golfs, gestionnaires de parcs ou de terrains de sports ...). ou des réseaux de transport (SNCF, RATP, aéroports, EDF, SANEF, DIR Nord ...).

Si les quantités utilisées en zones dites "non agricoles" sont assez faibles, les impacts en termes de pollutions peuvent être plus importants en raison de l'imperméabilité des surfaces traitées qui entraîne directement les polluants vers les ressources en eau. En vallées d'Oise (dans les départements Oise et Aisne), seulement 7 masses d'eau souterraines (MESO) sur 19 sont en bon état chimique (état des lieux 2013) ; 11 MESO déclassées le sont par les pesticides dont 4 par des produits chimiques encore utilisés aujourd'hui. Le passage aux techniques alternatives nécessite en amont des échéances « 0 phyto » réglementaires un accompagnement technique et pédagogique renforcé vers les usagers et acteurs économiques pour modifier durablement les pratiques.

L'objectif de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est donc de réduire, voire mieux, de supprimer l'utilisation des pesticides en zones non agricoles dans un contexte réglementaire qui évolue à la mesure des enjeux écologiques. Initialement fixé à 2020 par la loi dite « Labbé », l'objectif zéro phyto pour les personnes publiques a été avancé au 1er janvier 2017 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée à l'été 2015. L'échéance d'interdiction de commercialisation de pesticide à usage non professionnel est également avancée de 2022 à 2019 avec dès le 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs. L'Agence de l'Eau s'attache donc à accompagner les gestionnaires d'espaces en ville et les jardiniers à se passer des produits phytosanitaires.

Depuis 2013, 1,2 M€ d'aides ont été alloués aux collectivités et associations pour l'accompagnement « 0 phyto » en vallées d'Oise (animation, communication, formation, plan de désherbage, acquisition de matériels, etc.)

La Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage auprès des jardinerie

Un constat : Près de 45% des Français disposent d'un jardin ou d'un potager. 76 % d'entre eux jardinent, ce qui représente environ 17 millions de jardiniers en France. Ces jardins reçoivent chaque année environ 5000 tonnes de produits phytosanitaires dits « pesticides » (herbicides, fongicides, insecticides)*. Sans le savoir, beaucoup de jardinier amateurs, soucieux de préserver cet espace privilégié pour petits et grands, sont donc responsables d'une part de la pollution des sols et des eaux.

Dans ce contexte, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la région « Hauts-de-France » (Picardie) se sont associées à la Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Picardie pour qu'elle déploie la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ». Cette charte associant est un outil permettant d'orienter les consommateurs vers des solutions sans pesticides au travers de la sensibilisation. Les particuliers peuvent ainsi trouver l'information auprès des enseignes relais (signataires) pour entretenir leur jardin sans pénaliser la santé et l'environnement. La Charte propose en effet d'aider les conseillers en leur proposant une formation sur les risques que présentent les produits d'entretien du jardin et sur les techniques alternatives au traitement chimique présentes en magasin. Les outils de communication mis à disposition ont pour but d'apporter une plus-value à l'information des consommateurs et de mettre en valeur les solutions douces présentes dans les surfaces de vente.

En savoir + : <http://www.mieux-jardiner.fr/>

*Source : étude Jardivert 2010, Sénat, rapport d'information (<http://www.senat.fr/rap/r12-042-1/r12-042-17.html#fn50>)

Jardiner autrement c'est :

- Récupérer l'eau de pluie
- Favoriser la venue d'insectes et autres animaux utiles
- Associer les plantes compagnes
- Choisir des plantes locales
- Réaliser son compost
- Désherber mécaniquement
- Utiliser des paillis ou les plantes couvre-sol, etc.

La « Charte d'entretien des espaces publics » et formations thématiques : l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage aussi auprès des collectivités pour passer le cap

La **Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** a été mise œuvre en partenariat avec les Conseils Régionaux Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle est destinée aux **gestionnaires publics et a pour objectif de faire évoluer les pratiques d'entretien vers des démarches plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité (paillage, le choix des espèces implantées, désherbage mécanique, acceptation de la végétation spontanée, etc.)**

Il s'agit donc d'accompagner les gestionnaires (accompagnement technique et financier, formations, communication) dans une gestion différenciée des espaces publics intégrant une meilleure prise en compte de la santé publique, de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Au-delà de cette Charte, l'Agence de l'eau Seine-Normandie finance également **des actions complémentaires de formation des élus et services techniques** (0 phyto, journées de démonstration de matériels, communication-dialogue territorial, etc.).

En savoir plus : <http://www.fredon-picardie.fr/index.php/environnement-php/collectivites/charte-espaces-publics>

Les ateliers et soirées « les jardins s'emmêlent » : un programme d'information et de formation pour les jardiniers amateurs

Parce que l'art de jardiner « malin » et « naturel » s'apprend afin de remplacer les phytosanitaires par des techniques alternatives, l'URCPIE de Picardie avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région anime un programme annuel en vallées d'Oise d'ateliers et de conférences à destination des jardiniers amateurs pour comprendre, apprendre et transmettre les bonnes pratiques au jardin. Des ambassadeurs sont également spécifiquement formés pour devenir des relais bénévoles au sein des territoires et démultiplier les actions de sensibilisation.

En savoir + : <https://fr-fr.facebook.com/lesjardinssemmeleent>

Contact et coordonnées

Site internet : www.eau-seine-normandie.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale des vallées d'Oise –

2, rue du Docteur Guérin - 60200 Compiègne - Tél. : 03 44 30 41 00 – e.mail : dvo@aesn.fr

Contact technique (0 Phyto ZA et ZNA) : jamin.xavier@aesn.fr

Contact communication et pédagogie : magoutier.melissa@aesn.fr

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public sous tutelle des Ministères de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et de l'Economie et des Finances. Sa mission est de financer des ouvrages et actions qui préservent l'eau et luttent contre les pollutions. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès des usagers. Ces redevances sont redistribuées sous formes de subventions et d'avances. Les collectivités, industriels-entreprises, artisans, agriculteurs ou associations peuvent bénéficier de ces aides pour des actions telles que la lutte contre la pollution de l'eau, la restauration des milieux aquatiques ou la protection de la ressource en eau potable.



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

concertation et de solidarité financière entre les acteurs socio - économiques de la politique de l'eau dans le Bassin Artois – Picardie*.

Comme les 5 autres agences de l'eau françaises, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été créée par la Loi sur l'Eau de 1964, renforcée en 1992, 2006 et 2010.

Etablissement public de l'Etat agissant sous tutelle des Ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'Agence de l'Eau est un véritable outil de

Les redevances qu'elle perçoit auprès des agriculteurs, des industriels et des habitants, et qui constituent l'essentiel de ses recettes, lui permettent de verser des aides financières à tous ceux qui réalisent des actions de lutte contre la pollution de l'eau, gèrent et préservent les milieux aquatiques, protègent la ressource et sécurisent l'eau potable.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI). Au 1er janvier 2017, il s'agira donc :

- D'interdire l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries...
- Interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs

1er janvier 2019 :

Interdiction totale de la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.

L'Agence de l'Eau s'attache donc à accompagner les gestionnaires d'espaces en ville et les jardiniers à se passer des produits phytosanitaires.

➤ **Lien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec la charte**

L'Agence de l'eau et la région Nord- Pas de Calais - Picardie se sont associées aux Fédérations Régionales de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour qu'elles déploient la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ». Cette charte a pour objet d'accompagner les jardiniers amateurs vers des techniques de jardinage au naturel, appropriables par tous, simples et efficaces.

Promouvoir le jardinage écologique auprès des jardiniers amateurs en passant par le relais des jardineries tel est son objectif premier !

Mais elle accompagne également les collectivités

La Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques a été mise en place en 2009 dans le Bassin Artois-Picardie, en partenariat avec les Conseils Régionaux Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle est destinée aux gestionnaires publics et a pour objectif de faire évoluer les pratiques d'entretien vers des démarches plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité. Cette charte repose sur une démarche volontaire et progressive et décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, notamment en lien avec les pratiques de désherbage.

Cinq niveaux d'engagement sont définis : Niveau 1 : Diagnostic / Niveau 2 : Formation et communication / Niveau 3 : Prise en compte des zones à risque / Niveau 4 : Gestion différenciée/Niveau 5 : Zéro phyto

Il s'agit donc d'accompagner les gestionnaires à changer de pratique ou à repenser les espaces publics pour que la nature y reprenne sa place et témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique, de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Cela passe par des changements de pratique tels que le paillage, le choix des espèces implantées ou le retour au désherbage mécanique mais aussi par une sensibilisation des habitants quant à l'acceptation de la végétation spontanée sur les voiries et trottoirs.

Depuis 2009, ce sont plus de 200 collectivités qui se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics sur le bassin Artois-Picardie !

Depuis 2009, l'Agence de l'Eau a engagé plus d'1.5 M€ pour accompagner les actions de réduction de l'utilisation des pesticides utilisés en zone non agricole.

➤ **Contact et coordonnées**

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE 200 rue Marceline – Centre Tertiaire de l'Arsenal – 59508 Douai cedex

www.eau-artois-picardie.fr Tél : 03-27-99-90-00

Cathy Debut-Célary, responsable des relations presse - c.debut@eau-artois-picardie.fr

NolwenThépaut, chargée d'interventions cellule ressource et eau et agriculture n.thepaut@eau-artois-picardie.fr